



Tél : 02.47.57.85.11

e-mail : mairie@sublaines.fr

ARRÊTÉ n° 03/2024

Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024

Le maire de SUBLAINES (Indre-et-Loire),

Le Maire de Sublaines,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 11/10/2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	MARTINEAU CAROLINE	01/05/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Sublaines, le 23 avril 2024

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Vincent JARRY

Le Maire,
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

